

norme équivalente, d'un montant, pour chaque province, n'excédant pas 50 cents par tête de sa population attestée par le Bureau fédéral de la statistique, réparti entre les institutions agréées de la province proportionnellement à leur nombre d'élèves à plein temps présents en personne à l'institution agréée ou à une institution de la même province qui lui est affiliée et inscrits à des cours de niveau universitaire reconnus comme conduisant année par année à un diplôme universitaire accordé par une université au Canada, le ministre des Finances pouvant, à cette fin, définir plus particulièrement les expressions "niveau universitaire" et "diplôme universitaire" .. \$ 7,800,000 00

## SUBVENTIONS DIVERSES

127 Association canadienne des consommateurs... .. 10,000 00

## PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

## FINANCES

539 Prêt à l'*Ottawa Civil Service Recreational Association*, aux conditions que pourra déterminer le Gouverneur en conseil, en vue d'aider à la construction du *W. Clifford Clark Memorial Recreation Centre* ... .. 500,000 00

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1955-1956

## FINANCES

## PAIEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

653 Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur propriétés fédérales—Paiements aux municipalités prévus par la Loi sur les subventions aux municipalités et les Règlements concernant les subventions aux municipalités rurales, établis par le décret C.P. 1954—1621, en date du 28 octobre 1954; et paiements aux municipalités en vertu du décret C.P. 1954—1497, en date du 6 octobre 1954, à l'égard des frais de service et fournitures médicaux et hospitaliers procurés aux employés fédéraux et autres personnes prévues audit décret—Crédit supplémentaire comprenant l'autorisation de considérer les propriétés de l'Amirauté dans la ville de Saint-Jean (Terre-Neuve) comme des propriétés fédérales bien que le transfert officiel de l'administration n'ait pas été complété... .. 3,177,200 00

## ÉVENTUALITÉS ET DIVERS

654 Dépenses d'une Commission royale sur les perspectives économiques, y compris le paiement, nonobstant la Loi sur le Service civil, de gratification ou allocations qui pourront être approuvées par le conseil du Trésor à des fonctionnaires, commis ou employés détenant un poste permanent dans le service public pour services rendus à ladite Commission... .. 300,000 00